



C E T R I

ANALYSE 2021
9 février

Centre tricontinental

HAÏTI : LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE A CONTRE-COURANT

Frédéric Thomas

Le 7 février 2021, le mandat du président Jovenel Moïse arrive à son terme. Mais celui-ci prétend demeurer un an de plus, le temps d'organiser un référendum constitutionnel et des élections. S'il se heurte à l'opposition de la majorité de la population, il peut compter sur le soutien de la communauté internationale.

L'échéance du 7 février 2021 catalyse la reprise des manifestations d'un mouvement social, qui a connu son point d'orgue en 2018-2019, sans pour autant ne s'être jamais éteint. Selon la Constitution haïtienne, les mandats des parlementaires et du président commencent le 7 février de l'année électorale, et non le jour de leur investiture. C'est d'ailleurs, en vertu de ce principe, que le président, Jovenel Moïse, qui n'avait pas organisé d'élections, a renvoyé les députés et les deux-tiers des sénateurs début 2020. Depuis lors, il gouverne par décret. Mais, il prétend que son propre mandat a débuté le jour où il a prêté serment, le 7 février 2017, et qu'il restera donc au pouvoir encore un an, le temps d'organiser un référendum constitutionnel (le 25 avril 2021) et des élections (en septembre et novembre 2021).

Une communauté internationale à contre-courant

Parmi les manifestations qui se multiplient dans tout le pays, celle du vendredi 22 janvier 2021 avait ceci de particulier que, contrairement à l'accoutumée, elle ne fut pas violemment réprimée par la police ; le récent rapport de Human Right Watch fait ainsi état d'« un usage disproportionné de la force »¹. Il faut dire qu'elle était menée par différents chefs des gangs armés – leurs photos devaient circuler sur les réseaux sociaux –, parmi lesquels : Jimmy Chérizier, alias *Barbecue*, le principal d'entre eux. Ancien policier, chef d'une coalition de bandes armées, le G9, ce dernier est impliqué dans plusieurs massacres, dont celui, en novembre 2018, de La Saline, un quartier populaire de la capitale, où 71 personnes ont été abattues².

Que cet individu, censé être l'homme le plus recherché en Haïti, puisse ainsi tranquillement parader dans les rues de la capitale, Port-au-Prince, en dit long sur la collusion, dénoncée par plusieurs rapports nationaux et internationaux de droits humains, entre les gangs et le pouvoir. Trois jours plus tard, au cours d'une élocution télévisée, Jovenel Moïse devait appeler la population à l'aider à combattre les enlèvements, en se « mariant avec la police ». Mariage d'autant plus improbable que les Haïtiens se défient de cette police, mal payée et inefficace, accusée de collaborer avec les bandes armées. L'hypocrisie et l'absurdité de sa participation à une manifestation contre les enlèvements, dont il est l'un des principaux responsables, ne sont-elles pas à l'image de l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis d'Haïti ?

¹ « La police a réagi en faisant un usage disproportionné de la force. L'impunité pour les violences commises par les gangs et la police se poursuit ». Human Right Watch, *Haïti. Événements de 2020*, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377434#>.

² Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), *Les événements survenus à La Saline : de la lutte hégémonique entre gangs armés au massacre d'Etat*, 1^{er} décembre 2018.

Tandis que, depuis plus de deux ans, le pays est secoué par un mouvement social inédit contre l'appauvrissement (plus de 59% des Haïtiens vivent sous le seuil de pauvreté) et la corruption – mise en évidence par le scandale Petrocaribe –, d'abord, l'incurie du pouvoir et sa complicité avec les gangs armés, ensuite, qu'a fait la communauté internationale ? Elle s'est alignée sur Washington, et a soutenu le président Jovenel Moïse. Adoptant de la sorte la politique schizophrénique des États-Unis, reconnaissant que « la violence généralisée et la criminalité croissante des gangs armés en Haïti », agissant « avec le soutien de certains politiciens haïtiens, (...) sont renforcées par un système judiciaire qui ne poursuit pas les responsables d'attaques contre les civils », sans changer sa stratégie d'un iota³.

La corruption et les violences, dont la responsabilité remonte jusqu'au sommet de l'État, et l'impunité qui les couvre ? Elle les regrette et les condamne, appelant le gouvernement à réagir... enfin. Et en vain. Mais il est vrai qu'un massacre en Haïti soulève moins d'indignation dans les chancelleries occidentales que l'arrestation d'un opposant au Venezuela.

Fin janvier, le Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH) déclarait qu'elle apporterait un « appui technique, opérationnel et financier » à l'organisation du référendum et des élections. C'était confirmer et cadenciser la stratégie poursuivie, au mépris du droit et du peuple haïtien. Ainsi, cette décision ignorait superbement la position de la Fédération des Barreaux d'Haïti, affirmant que le président a « ouvertement abusé de la situation », et que son mandat doit prendre fin le 7 février 2021, ainsi que celle de la Cour des comptes, qui ne reconnaît pas la légalité du Conseil électoral provisoire, « sous le leadership » duquel l'ONU travaillera⁴. Sans compter l'interdiction de tout référendum par la Constitution haïtienne.

Comment, d'ailleurs, de telles consultations pourraient-elles être libres et démocratiques dans un climat de violence, où les gangs sévissent et contrôlent nombre de quartiers de la capitale – les enlèvements, accompagnés de viols, se multiplient et touchent maintenant toutes les sphères de la société –, et alors que la majorité de la population s'y oppose ? Car la position du BINUH constitue aussi une gifle aux acteurs de la société civile haïtienne, qui, des syndicats aux mouvements de femmes, des organisations de droits humains à la Conférence épiscopale, des Petrochallengers aux organisations étudiantes et paysannes, s'opposent au maintien au pouvoir de Jovenel Moïse.

Et nous ?

Début février, une grève générale, largement suivie, était organisée par une coalition d'une trentaine de syndicats, appelant le peuple à la rébellion, et la communauté internationale « à cesser de supporter un régime criminel et inconstitutionnel ». Cet appel commence enfin à trouver quelque écho à l'international par le biais, notamment, de la campagne *Stop silence Haïti*, qui regroupe une certaine d'organisations, dont la Confédération syndicale internationale et les plateformes européennes de paysans (Via Campesina) et d'ONG travaillant avec Haïti (Co-EH). Quatre eurodéputés verts, français et allemands, s'en sont récemment saisis pour interpeller le parlement européen⁵.

Chaque jour qui passe après le 7 février 2021, avec Jovenel Moïse à la tête du pays, est une chance de perdue pour briser le cycle de dépendance et d'impunité. Ce qui se passe en Haïti n'est pas le spectacle d'un lointain chaos, plus ou moins barbare. Encore moins la démonstration de l'incapacité des Haïtiens – ou des Noirs, en général – de se gouverner. C'est le miroir de notre silence et de notre échec à contrôler les acteurs internationaux qui agissent en notre nom. Cela fait plus de deux ans maintenant que la population de ce pays s'est soulevée, avec courage et ténacité, pour réclamer justice, pour exiger de vivre dignement. Les Haïtiennes et Haïtiens refusent d'être gouvernés par le mépris et les diktats. Et nous ?

³ Deux autres Haïtiens, impliqués dans le massacre de La Saline sont sanctionnés : Fednel Monchery, directeur général du ministère de l'intérieur et des autorités locales, au moment des faits, et Joseph Pierre Richard Duplan, un autre haut fonctionnaire. U.S. Department of the Treasury, « Treasury Sanctions Serious Human Rights Abusers on International Human Rights Day », 10 décembre 2020, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm1208>.

⁴ Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), « Communiqué de presse du Système des Nations Unies en Haïti », 27 janvier 2021, <https://binuh.unmissions.org/fr/communiqu%C3%A9-de-presse-du-syst%C3%A8me-des-nations-unies-en-ha%C3%ABti> ; Rezo Nodwes, « La Fédération des Barreaux constate 'que le mandat du Président Jovenel Moïse doit prendre fin le 7 février 2021' », 31 janvier 2021, <https://rezonodwes.com/?p=219545>.

⁵ Haïti : Stop au silence et à la complicité internationale, <https://www.cetri.be/Haiti-Stop-au-silence-et-a-la>; Co-EH, « Interpellation du parlement européen sur la situation de crise en Haïti », 3 février 2021, <https://www.coeh.eu/fr/interpellation-du-parlement-europeen-sur-la-situation-de-crise-en-haiti/>.

Cet article est paru sur www.cetri.be.

Frédéric Thomas est chargé d'étude au CETRI - Centre tricontinental, et auteur de *Haïti : l'échec humanitaire*.



Centre tricontinental - CETRI

av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69
cettri@cettri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
service de l'éducation permanente et de la Province
du Brabant wallon



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Le Brabant wallon